

Tableau indicatif des compétences à mettre en œuvre dans le cadre d'un projet d'approfondissement artistique et culturel

Ce tableau, réalisé à partir du programme d'enseignement « Arts appliqués et cultures artistiques » du baccalauréat professionnel, indique l'évolution de plusieurs compétences en fonction du palier d'enseignement au cours duquel peut avoir lieu le projet.

Seconde	Première	Terminale
Identifier les ressources documentaires, les sélectionner	Collecter une documentation, justifier sa sélection	Exploiter des références à des fins créatives ou documentaires
Situer des œuvres ou des produits, les comparer, nommer les critères de distinction	Classer de manière chronologique et dater des œuvres ou des produits emblématiques, décrire leurs caractéristiques plastiques et techniques, les comparer	Situer des œuvres ou des produits dans leur contexte de création, identifier des convergences entre différents domaines artistiques
Respecter les contraintes d'une demande ou d'un cahier des charges simple	Respecter les contraintes d'un cahier des charges simples, élaborer des réponses créatives et pertinentes adaptées	S'impliquer dans un projet de conception, proposer des réponses variées, créatives et pertinentes, réaliser une production de qualité, la présenter de manière explicite : visuellement à l'aide des outils d'expression plastique adaptés, oralement et par écrit
Construire un bref exposé résumant ses observations, l'énoncer clairement en utilisant les bases du vocabulaire spécifique	Présenter oralement et par écrit une recherche en utilisant le vocabulaire spécifique et en justifiant ses choix	Confronter son point de vue à celui d'autrui, développer des arguments pour justifier ses positions et exercer un jugement critique
Maîtriser les outils élémentaires d'expression plastique, traditionnels ou numériques (cf. B2i), pour effectuer des relevés		

Par exemple, pour atteindre l'objectif « S'approprier le vocabulaire spécifique permettant d'analyser des œuvres et des situations, de produire et d'exprimer des idées, de révéler des intentions et de communiquer autour de la production », les compétences développées vont s'exprimer différemment en fonction des paliers et du niveau d'exigence : la compétence « Construire un bref exposé résumant ses observations, l'énoncer clairement en utilisant les bases du vocabulaire spécifique » de fin de seconde professionnelle deviendra « Présenter oralement et par écrit une recherche en utilisant le vocabulaire spécifique et en justifiant ses choix » en fin de première professionnelle, puis en terminale professionnelle « Confronter son point de vue à celui d'autrui, développer des arguments pour justifier ses positions et exercer un jugement critique ».

Tous ces extraits sont tirés du [BO spécial n° 2 du 19 février 2009 « Programme d'enseignement d'Arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel »](#)